



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-2-11-1

Séance du vendredi 8 février 2019

CONVENTION DE GESTION AVEC LE GIP FCIP ALSACE ET SUBVENTION 2019 AU FONDS COMMUN LANGUE ET CULTURE REGIONALES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. DELMOND donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MILLION donne procuration à M. MUNCK.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-4-11-1 du 19 octobre 2018 relatives aux nouvelles conventions opérationnelles 2018-2022 portant sur la politique linguistique en Alsace,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-11-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU la convention cadre portant sur la politique régionale plurilingue – période 2015-2030 du 1^{er} juin 2015,

- VU la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace – période 2018-2022 du 5 décembre 2018,
- VU la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public – GIP FCIP Alsace du 12 avril 2013,
- VU l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Formation Continue Insertion Professionnelle Alsace en date du 12 avril 2013 relatif à la modification de l'article 2,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de ses réunions du 11 et du 25 janvier 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la convention de gestion avec le Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace) chargé d'assurer le portage du Fonds commun langue et culture régionales, jointe en annexe 1, et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer,
- ❖ Approuve le versement au Fonds commun langue et culture régionales de la subvention départementale de 1 000 000 € affecté à l'exercice 2019 de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace,
- ❖ Approuve le budget primitif 2019 proposé par les membres de la Commission quadripartite réunie le 5 décembre 2018, tel que présenté dans l'annexe 2,
- ❖ Autorise le versement au Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace) de la subvention départementale de 1 000 000 €, au titre de l'exercice 2019, selon les modalités financières précisées dans la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace, période 2018-2022, soit :
 - un premier versement de 700 000 € dès le vote du budget par la collectivité cosignataire proposé par la Commission quadripartite ;
 - le versement du solde de 300 000 € au plus tard au début du second semestre de l'année civile en cours.

Les crédits afférents seront prélevés sur le programme E858, imputation 65-28-65738-2658-311 du budget départemental 2019.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité